



Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1997/499  
27 juin 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 27 JUIN 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU  
CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU  
NIGÉRIA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom de S. E. le général Sani Abacha, chef de l'État de la République fédérale du Nigéria et Président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le texte du Communiqué final publié à l'issue de la réunion des Ministres des affaires étrangères des pays membres de la CEDEAO sur la situation en Sierra Leone, qui s'est tenue à Conakry (République de Guinée) le 26 juin 1997. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ce communiqué comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ibrahim A. GAMBARI

Annexe

COMMUNIQUÉ FINAL

1. Sur l'initiative de S. E. le général Sani Abacha, chef de l'État, commandant en chef des forces armées de la République fédérale du Nigéria, Président de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui faisait suite à la demande formulée par S. E. le général Lansana Conte, Président de la République de Guinée, et aux consultations tenues avec les chefs d'État d'autres pays de la sous-région, les Ministres des affaires étrangères des États membres de la CEDEAO se sont réunis à Conakry (République de Guinée) le jeudi 26 juin 1997. Son Excellence le Président Lansana Conte a bien voulu accueillir la réunion.

2. Les États membres ci-après étaient représentés :

- République du Bénin
- Burkina Faso
- République de Côte d'Ivoire
- République de Gambie
- République du Ghana
- République de Guinée
- République de Guinée-Bissau
- République du Libéria
- République du Mali
- République du Niger
- République fédérale du Nigéria
- République du Sénégal
- République de Sierra Leone
- République togolaise

3. Une délégation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dirigée par S. E. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général, a également participé à la réunion.

4. La réunion a été ouverte par S. E. le général Lansana Conte, Président de la République de Guinée.

5. La réunion a examiné la situation régnant en Sierra Leone depuis le coup d'État du 25 mai 1997.

6. Les Ministres des affaires étrangères ont échangé des vues sur la situation en Sierra Leone et ses conséquences pour la paix et la sécurité dans la sous-région.

7. Ils ont étudié les moyens de parvenir à restaurer rapidement l'ordre constitutionnel en Sierra Leone.

8. Les Ministres des affaires étrangères sont convenus qu'en ce qui concerne la Sierra Leone, la CEDEAO devrait s'attacher à réaliser les objectifs suivants : rétablissement rapide dans ses fonctions du gouvernement légitime du Président Ahmed Téjan Kabbah, restauration de la paix et de la sécurité et règlement des questions liées aux réfugiés et aux personnes déplacées.

9. En conséquence de quoi, les Ministres :

- i) Ont réaffirmé la décision prise à Harare par les chefs d'État ou de gouvernement à la trente-troisième réunion au sommet de l'OUA sur la situation en Sierra Leone;
- ii) Ont réaffirmé l'appui de la CEDEAO à l'Accord de paix d'Abidjan signé le 30 novembre 1996;
- iii) Ont souligné qu'aucun pays ne devrait reconnaître le régime qui est apparu à la suite du coup d'État du 25 mai 1997, et qu'il convient d'oeuvrer en faveur du rétablissement du gouvernement légitime en utilisant simultanément trois moyens, à savoir la concertation, l'imposition de sanctions et l'application d'un embargo, et l'utilisation de la force.

10. En vue d'accroître l'efficacité des moyens susmentionnés, les Ministres des affaires étrangères ont recommandé que les États membres tiennent des consultations préalables au plus haut niveau.

11. Les Ministres des affaires étrangères ont déploré l'effusion de sang et les pertes en vies humaines qui se sont produites pendant le coup d'État du 25 mai 1997. Ils ont mis en garde le régime illégal contre toute atrocité qui serait commise contre les citoyens sierra-léoniens, les ressortissants étrangers vivant en Sierra Leone et le personnel du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

12. Afin de garantir la mise en oeuvre des décisions découlant des recommandations formulées lors de leur réunion, ils ont constitué un comité composé du Nigéria, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Ghana, auquel s'associeront les représentants des secrétariats de l'OUA et de la CEDEAO.

13. Les participants ont présenté le rapport de la réunion au Président du pays hôte et chargé le Comité de communiquer au Président de la CEDEAO les résultats de leurs délibérations. Le Comité a également été chargé de suivre l'évolution de la situation en Sierra Leone et de faire appliquer les mesures adoptées, afin de réaliser les objectifs précités. Dans un délai de deux semaines à compter de ce jour, le Comité reprendra contact avec le Président de la CEDEAO pour l'informer des résultats de ses activités.

14. Les Ministres des affaires étrangères ont invité la communauté internationale à appuyer l'initiative de la CEDEAO en Sierra Leone.

15. La réunion a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle accorde une aide et une assistance d'urgence à la République de Guinée et aux autres pays de la sous-région touchés par le problème des réfugiés.

16. Les Ministres des affaires étrangères ont exprimé leur profonde gratitude à S. E. le général Lansana Conte, Président de la République de Guinée, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple guinéens, pour l'hospitalité qu'ils leur ont accordée et les moyens qu'ils ont mis à leur disposition.

Fait à Conakry, le 26 juin 1997

Les Ministres des affaires étrangères

-----